



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du plan de prévention des risques inondation rivières Cher et Aumance
sur le territoire des communes d'Audes, Estivareilles, Lételon, Meaulne-Vitray, Nassigny,
Reugny, Urçay, Vallon-en-Sully et Vaux

Par arrêté n° 2512/2024 du 18 novembre 2024 l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de révision du plan de prévention des risques inondation précité a été prescrite du vendredi 3 janvier 2025 (10H00) au lundi 3 février 2025 (17H00), soit 32 jours consécutifs, sur le territoire des communes d'Audes, Estivareilles, Lételon, Meaulne-Vitray, Nassigny, Reugny, Urçay, Vallon-en-Sully et Vaux.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Vallon-en-Sully.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable du projet de plan : la direction départementale des territoires de l'Allier (*Service aménagement et urbanisme durable des territoires – Bureau prévention des risques*) par courriel à l'adresse suivante : ddt-saudt-pr@allier.gouv.fr

Monsieur Jean-Louis DUGNE, ingénieur des mines en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, comprend notamment le rapport environnemental.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5776>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5776@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5776> et donc visibles par tous.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable pendant la durée de l'enquête publique du vendredi 3 janvier 2025 (10H00) au lundi 3 février 2025 (17H00) :

– **sur support papier en mairies** d'Audes, Estivareilles, L'Ételon, Meaulne-Vitray, Nassigny, Reugny, Urçay, Vallon-en-Sully et Vaux, aux jours et heures d'ouverture au public ;

Le public pourra formuler ses observations pendant la durée de l'enquête publique du vendredi 3 janvier 2025 (10H00) au lundi 3 février 2025 (17H00) :

– **en les consignant directement sur les registres d'enquête** préalablement ouverts, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, déposés en mairies d'Audes, Estivareilles, Lételon, Meaulne-Vitray, Nassigny, Reugny, Urçay, Vallon-en-Sully et Vaux et tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public ;

– **en les consignant sur le registre dématérialisé sécurisé** à l'adresse suivante : enquete-publique-5776@registre-dematerialise.fr

Par ailleurs, **le commissaire-enquêteur** se tiendra à la disposition de toute personne désirant lui faire part directement de ses observations et propositions écrites et orales lors de ses **permanences, aux lieux, dates et horaires suivants** :

- mairie d'**Audes** : le vendredi 3 janvier 2025 de 14H00 à 16H00,
- mairie d'**Estivareilles** : le mardi 7 janvier 2025 de 14H00 à 17H00,
- mairie de **Lételon** : le jeudi 23 janvier 2025 de 10H00 à 12H00,
- mairie de **Meaulne-Vitray** : le mercredi 15 janvier 2025 de 15H00 à 17H00,
- mairie de **Nassigny** : le jeudi 23 janvier 2025 de 14H00 à 16H00,
- mairie de **Reugny** : le lundi 3 février 2025 de 10H00 à 12H00,
- mairie d'**Urçay** : le mercredi 15 janvier 2025 de 10H00 à 12H00,
- mairie de **Vallon-en-Sully** : le vendredi 3 janvier 2025 de 10H00 à 12H00,
le lundi 3 février 2025 de 14H00 à 17H00,
- mairie de **Vaux** : le mardi 7 janvier 2025 de 10H00 à 12H00,

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, à la direction départementale des territoires de l'Allier et en mairies d'Audes, Estivareilles, Lételon, Meaulne-Vitray, Nassigny, Reugny, Urçay, Vallon-en-Sully et Vaux, ainsi qu'en préfecture de Moulins, où elles seront tenues à disposition pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces éléments seront également rendus publics sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, onglet « actions de l'État », rubrique « risques naturels et technologiques », sous-rubriques « plans de prévention des risques naturels et technologiques » et « plans de prévention des risques naturels et technologiques en cours », dans les mêmes délais.

Au terme de cette enquête publique et au vu du rapport et des conclusions motivées rendus par le commissaire-enquêteur, la préfète de l'Allier pourra décider d'approuver par arrêté préfectoral le projet de plan de prévention des risques inondation des rivières Cher et Aumance sur le territoire des communes d'Audes, Estivareilles, Lételon, Meaulne-Vitray, Nassigny, Reugny, Urçay, Vallon-en-Sully et Vaux .